



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B 3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2015-0966

Demande : Demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (nouveaux organismes nuisibles)

Produit : Herbicide Ares

Numéro d'homologation : 30188

Matières actives (m.a.) : 33 g/L d'imazamox et 15 g/L d'imazapyr

Numéro de document de l'ARLA : 2551140

Contexte

La solution d'herbicide Ares est un herbicide homologué pour la gestion sélective des mauvaises herbes dans le canola Clearfield[®], le canola de qualité *Brassica juncea* Clearfield[®] et les lentilles Clearfield[®] dans les Prairies canadiennes. Pour des renseignements précis sur les utilisations, les dosages et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, se reporter à l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de la solution d'herbicide Ares afin d'inclure des allégations de suppression de deux nouveaux organismes nuisibles : le céréaiste et l'érodiu m cicutaire, aux doses d'application figurant actuellement sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Le céréaiste et l'érodiu m cicutaire sont deux herbes prévalentes dans l'Ouest du Canada et leur suppression peut s'avérer difficile. Les renseignements en matière de valeur présentés aux fins d'examen comprennent un résumé des données issues d'un essai sur de petites parcelles de recherche qui appuient une allégation de suppression du céréaiste et de l'érodiu m cicutaire aux doses figurant sur l'étiquette de la solution d'herbicide Ares.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont

suffisants pour modifier l'homologation de la solution d'herbicide Ares afin d'ajouter les allégations de suppression du céréaiste et de l'érodiuM cicutaire.

References

List of Studies/Information Submitted by Registrant

	10.1, 10.2,	
	10.2.2,	
	10.2.3,	
	10.2.3.1,	2015, Application for the Addition of Control of Chickweed
	10.2.3.3,	and Stork's-bill in Clearfield Canola, Clearfield Canola
2510542	10.3	Quality Brassica juncea and Clearfield Lentils

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.